

l'Expo. Néanmoins, l'Expo suscite beaucoup d'intérêt et on en parle partout, ce qui signifie qu'on a fait une publicité efficace. Toutefois, il semble que la publicité ait été déficiente sur le point particulier du logement.

J'aurais pu écrire directement à l'agent de relations extérieures de l'Expo, mais j'ai décidé de tirer parti de cette opportunité à la Chambre, car elle peut se révéler un moyen plus efficace d'accorder à ce point très grave l'éclairage qu'il mérite.

J'ai donné un préavis écrit de ma question au ministre du Commerce (M. Winters) ce soir, de sorte qu'il puisse saisir cette occasion d'une réponse sans équivoque, car je crois qu'il y aura, au contraire, possibilité de loger les visiteurs. J'espère que le ministre s'inspirera des principes du ministre de la Défense nationale sur les relations extérieures pour s'assurer que, partout au Canada et dans le monde, on saura que la région métropolitaine de Montréal logera tous les visiteurs, qui pourront ainsi former, en toute confiance, des projets précis de visites à l'Expo '67.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis très heureuse de remplacer ce soir le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce, et je remercie le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Régimbal) de m'accepter comme substitut. Je suis également très heureuse de fournir à mon honorable ami l'assurance qu'il demande, et je le dis sans équivoque aucune.

La Compagnie de l'Exposition a créé un service de réservations appelé Logexpo. Il a déjà pris 90,000 réservations, représentant quelque 370,000 jours-hôtel. Logexpo est en mesure de prendre des réservations à des prix raisonnables pour tous ceux qui en demandent maintenant, et le service invite tous les intéressés à communiquer avec lui.

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

A PROPOS D'UNE PERQUISITION

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai à traiter aujourd'hui un sujet sur lequel j'ai posé une question il y a deux jours, et pour lequel je n'ai pas eu de réponse. Ma question s'adressait à l'honorable solliciteur général (M. Pennell), responsable de la Gendarmerie royale. Je ne le vois pas à la Chambre ce soir, et je me demande qui doit répondre. Je me demande même s'il y a quelqu'un pour répondre. Ah! je vois qu'il a également un substitut pour répondre à la question.

[M. Régimbal.]

Voici le cas, monsieur l'Orateur.

Jeudi dernier, soit le 10 novembre, vers 8 heures du soir, chez M. Jean-Louis Denoncourt, 264 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, alors que M. Denoncourt venait à peine de quitter sa résidence, trois agents, un de la Gendarmerie royale, un de la Sûreté provinciale de Québec et un de la Sûreté municipale de Montréal, munis du mandat n° 21,947, sont entrés dans la demeure de M. Denoncourt. Ces policiers étaient postés autour de sa demeure et attendaient qu'il l'ait quittée pour entrer avec le mandat de perquisition dont je viens de parler. En entrant, ils l'ont lu rapidement à la jeune sœur de M. Denoncourt, une jeune fille de 17 ans, qui n'a pas pu entendre clairement ce que ces policiers lisaient rapidement. Ces policiers ont même refusé de lui montrer le document. Au dire de la jeune sœur de M. Denoncourt, ces policiers se sont montrés des plus grossiers à son égard, ainsi qu'envers son ami, M. Raymond Larouche, qui était au logis de M. Denoncourt à ce moment-là.

Je voudrais mentionner immédiatement que M. Jean-Louis Denoncourt est le directeur régional du Rassemblement pour l'indépendance nationale, parti politique légalement reconnu dans le Québec comme parti politique. Ce n'est pas que ce parti prône l'indépendance du Québec, car ce n'est pas le même parti que le Ralliement national; ce sont même des concurrents, si je peux dire. Mais ce n'est pas en tant que tel que je soulève le cas; c'est parce que je crois que le traitement qu'on a infligé à un indépendantiste, et auquel a pris part la Gendarmerie royale du Canada, ne devrait pas se répéter. Je crois à la démocratie, et je crois que la police ne devrait pas intervenir dans les questions politiques.

Les policiers ont donc demandé d'entrer dans la maison, et plus particulièrement dans la chambre de M. Jean-Louis Denoncourt. Ils y pénétrèrent et prirent des tiroirs de bureaux pour les vider sur le plancher, dans un fouillis indescriptible. Durant tout ce temps, ils ont refusé à qui que ce soit de pénétrer dans l'appartement, et ils ont empêché,—ce qu'ils n'avaient pas le droit de faire,—la sœur de M. Denoncourt de faire un appel téléphonique à un de ses oncles, Me Dollard Dansereau, avocat bien connu de Montréal.

Quand M^{lle} Denoncourt a essayé de téléphoner, un des policiers a posé sa main sur l'appareil téléphonique afin de l'empêcher de se servir du téléphone, ce qui est complètement anormal. Ils ont répété ce geste à plusieurs reprises.

Ce que les policiers cherchaient, c'étaient surtout des documents, les dossiers des exécutifs de l'organisation de la région de Richelieu du Rassemblement pour l'indépendance nationale.